

Quelles perspectives de financement pour le carbone stocké par l'agriculture ?

© 02/02/2021 | 👤 Delphine Jeanne • 📰 Terre-net Média

Face à l'enjeu climatique, il est désormais reconnu que l'agriculture, émettrice de gaz à effet de serre, est aussi levier de solution grâce au carbone qu'elle peut stocker. Si la méthodologie progresse, la valorisation via le marché du carbone n'est pas encore au rendez-vous. Quels leviers pourraient être activés ?



Quels leviers
pour
valoriser le
stockage de
carbone en
agriculture ?
(©Pixabay)

« La problématique carbone devient de plus en plus prégnante, et il est important de trouver dans ce nouveau challenge une vraie synergie » : pour **Philippe Heusèle, secrétaire général de l'AGPB**, les grandes cultures ont un potentiel considérable en matière de **stockage de carbone**, mais une méthode « rigoureuse, fiable, **avec des indicateurs pertinents** » est nécessaire pour obtenir des résultats et « bien montrer qu'à partir d'une situation S, on vient en amélioration et non en dégradation du **bilan carbone** ».

Lire aussi >> [Un label bas carbone pour les grandes cultures début 2021](#)

Car, a expliqué l'agriculteur à l'occasion des **19^e Rencontres de droit rural AFDR (Association française de droit rural) – Agridées Think Tank** organisées le 28 janvier, les **possibilités d'évitement et de captation du carbone sont multiples**. Il cite ainsi l'optimisation de la fertilisation azotée, l'utilisation d'engrais plus performants, les inhibiteurs d'uréase, une meilleure connaissance des systèmes organiques, la mise en place de pratiques culturales moins consommatrices de carburants...

Des pratiques qui peuvent avoir un surcoût

Pour effectuer le diagnostic et mesurer l'impact des pratiques, « les **dispositifs Cap2ER** et **Carbon Agri** sont désormais opérationnels pour valoriser financièrement les **pratiques bas carbone** », explique de son côté **Jean-Baptiste Dolle, chef du service Environnement à l'Idel**. Dans le cadre de **France Carbon Agri**, plusieurs projets se développent pour accompagner les agriculteurs dans la mise en place de ces pratiques. Au sein d'une quarantaine de possibilités, les producteurs en mobilisent en général trois voire quatre, chacune réduisant les **émissions de carbone** de 3 à 4 %, explique-t-il.

Lire également >> [Fermes bas carbone - Marie-Thérèse Bonneau : "Un prix minimum de 30 euros la tonne de carbone évitée"](#)

« Un certain nombre d'entre elles sont à coût négatif, mais **d'autres entraînent des surcoûts pour les producteurs** », précise Jean-Baptiste Dolle. « Nous avons envisagé un **prix plancher à 30 € la tonne de CO2** pour permettre à l'agriculteur de franchir le pas et d'adopter des pratiques vertueuses », poursuit-il. Un prix qui fait aujourd'hui l'objet de contrats pour des méthodes qui doivent être mises en place sur cinq ans par l'agriculteur.

À regarder également sur web-agri.fr : [Diagnostic Cap 2er : "en améliorant des petits curseurs, on peut baisser son empreinte carbone"](#)

Au final, « 300 tonnes par ferme sur cinq ans, ce n'est pas ça qui va faire changer la stratégie d'un exploitant. **Il faut que les ressources financières viennent d'ailleurs, peut-être via le marché** à partir du moment où il y a un intérêt pour rémunérer l'aspect vertueux de démarches. Il faut aujourd'hui faire la différence entre ce qui peut être rémunéré par le **marché du crédit carbone**, pour l'instant relativement limité, et le reste », tempère Philippe Heusèle.

Rechercher les cofinancements public-privé

Car en effet, pour le moment, les entreprises intéressées par les crédits carbone investissent davantage à l'étranger, où le marché a émergé plus tôt. Et si l'offre se développe en France et pourrait séduire les entreprises préférant acheter du carbone « local », « ces dernières, attachées au concept, sont souvent **frileuses à financer un projet au démarrage et préfèrent attendre la certification**, ce qui pose la problématique de la temporalité du

financement », indique **Claudine Foucherot, cheffe de projet agriculture à l'I4CE, l'Institut de l'économie pour le climat** (association spécialisée dans l'économie et la finance).

Cependant, le **co-financement public** peut constituer une solution en prenant en charge les premières étapes. La mesure « bon diagnostic climat » qui prend en charge, dans le cadre du plan de relance, le bilan carbone des jeunes installés, est un bon exemple, pour Claudine Foucherot. « L'État finance la première étape, assez coûteuse et difficile à faire financer par le privé qui n'a pas envie de s'engager dans ce risque ». Pour elle, « la complémentarité des financements privés et publics peut être un levier pour résoudre le problème de temporalité et tout le monde est gagnant ». Cette incitation à mettre en place des bonnes pratiques, pour ensuite aller chercher des financements privés, est probablement un exemple de cofinancement à rechercher à l'avenir pour permettre aux **pratiques bas carbone** de prendre encore plus d'ampleur.

A lire aussi >> [Lutte contre le réchauffement climatique : un nouveau dispositif pour financer les bilans carbone des jeunes installés](#)